

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS299

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« fait l'objet d'un dépôt »

les mots :

« est déposé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.